



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021**

---

PV 3-2021

## **1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES**

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre la première séance de la nouvelle législature, en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse. Dans le respect des mesures de protection face au Covid-19, le port du masque est obligatoire lors des déplacements, mais peut être enlevé une fois assis à sa place. La présence du public est autorisée.

En préambule et afin de mener des débats constructifs, M. Hervé Bandini rappelle que le Président accorde la parole et que les orateurs sont priés de se lever, de s'identifier nommément et de parler distinctement.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire.

### **Quorum**

40 membres présents, 5 membres absents excusés.

*Note : lors du Conseil, il a été annoncé 39 membres présents, 4 membres excusés, 2 membres absents non excusés ; toutefois, le premier est arrivé avec quelques minutes de retard et le second s'est excusé immédiatement après la séance.*

### **Ordre du jour et documents**

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 13 août 2021. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux, procès-verbal d'assermentation du 2 juin 2021, procès-verbal de la séance du 9 juin 2021, annexes y relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet, la nouvelle plateforme numérique du Conseil communal, à la même date.

Sans objection de la part de l'assemblée, le Président considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL D'ASSERMENTATION DU 2 JUIN 2021**

Le procès-verbal d'assermentation du 2 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

## **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2021**

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2021 est accepté à la large majorité moins 1 abstention.

M. Hervé Bandini adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour le travail de grande envergure effectué.

## **4. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER COMMUNAL**

N'ayant pu être présent lors de la séance d'installation du législatif communal le 2 juin dernier, M. Dominique Blanc est assermenté par le Président et accueilli par acclamation par l'assemblée.

## **5. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. Hervé Bandini rappelle que la prochaine échéance pour le Bureau concerne le dépouillement du scrutin fédéral du 26 septembre 2021.

Par ailleurs, le Président fait part de la démission du Conseil communal, avec effet immédiat, de Mme Caroline Sennwald, laquelle a adressé un courriel daté du 24 août 2021. Son remplacement est prévu pour la séance d'octobre, le premier des « viennent ensuite », M. Simon Olivetta, sera en effet contacté prochainement.

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC**

#### **Personnel communal**

Notre préposée au contrôle des habitants, Mme Steiner, est tombée et s'est foulée la cheville. Elle a été en arrêt accident à 100% du 5 au 16 août dernier. Par manque de chance, elle est retombée pour se blesser au poignet cette fois-ci. Elle est donc à nouveau à l'arrêt accident 100% depuis le 19 août. Elle devrait pouvoir reprendre son poste dès vendredi 3 septembre. Durant son absence, Mme Böhlen et Mme Nijenhuis l'ont remplacée et sont chaleureusement remerciées pour le travail effectué durant cette période chargée.

M. Zabadio, citoyen de Vufflens-la-Ville, a été engagé durant 3 mois, soit du 5 juillet au 1<sup>er</sup> octobre, pour seconder M. Batista, concierge, et M. Panchaud, employé communal, tant pour des travaux de nettoyage que pour des travaux d'entretien extérieurs. Pour rappel, il avait été engagé l'année dernière quelques semaines durant l'été dans le cadre d'un stage de réinsertion des personnes de plus de 50 ans et avait donné entière satisfaction.

#### **Parcelle 930 communale dans la ZI**

Lors d'investigations préalables sur la parcelle communale, des vestiges ont été découverts. Des fouilles archéologiques cantonales ont donc été entreprises, lesquelles sont en phase d'être terminées.

Cette découverte a eu des impacts conséquents pour l'entreprise Demaurex SA tant financier, organisationnel que temporel. Pour autant que les fouilles n'aient rien donné, le chantier pourra bientôt débiter.

#### **Représentation intercommunale**

Pour cette législature, j'ai été nommé délégué intercommunal à l'ASIVenoge (école primaire) et suis nommé à la Commission de gestion et des finances. Je participe également aux séances du COPIL, Construction pour l'école du Cheminet. D'autre part, je fais partie du CODIR de l'EIEVMV soit l'Entente Intercommunale des Eaux de Villars Ste Croix – Mex et Vufflens-la-Ville.

Dès le printemps 2022, je représenterai la Commune au SEVA et SIVA, deux syndicats en charge de la ZI de la Plaine.

### **M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL**

#### **Domaine l'eau**

A la suite des précipitations particulièrement abondantes juste avant mi-juillet, de nombreux réseaux d'eau potable, dont plusieurs de la région, ont été pollués par des bactéries de matière fécale. Vendredi matin 16 juillet, des abonnés inquiets ont alerté le municipal des eaux. Notre aquifère étant aussi susceptible de subir une telle contamination, nous avons, pour le compte de l'EIEVMV, fait de toute urgence une analyse de notre eau, soit le vendredi après-midi. Le résultat reçu lundi suivant étant négatif, nous avons informé les habitants par le biais de notre site Internet et du pilier public.

#### **Epuraton**

Les mêmes précipitations ont provoqué d'importantes inondations des parcelles agricoles sises à mi-parcours entre Vufflens-la-Ville et Mex. La conduite principale d'eaux claires, dont les eaux se déversent dans le Vaube, affluent de la Venoge, s'est partiellement obstruée nécessitant l'intervention d'une entreprise spécialisée. Comme le relate le règlement des AF de 1936, la commune de Vufflens-la-Ville est responsable de la surveillance et du bon fonctionnement des drainages et canalisations de ce secteur alors que les coûts d'entretien de la conduite principale sont répartis entre les deux communes.

## **Travaux route de Bovon**

Les travaux de création de rampes d'accès au bus et l'assainissement de la place de stationnement devant la Grande Salle sont terminés. Dans ce cadre aussi, les fortes précipitations ont contraint l'entreprise de génie civil à compacter l'encaissement durant plus de 14 heures au moyen du rouleau compresseur pour arriver à la résistance minimale requise. Finalement, il a fallu se résoudre à la pose d'un revêtement complémentaire pour obtenir le résultat souhaité. L'aménagement du local, abritant le futur WC prévu, sera réalisé prochainement.

## **Mobilité**

La ligne TL 58 Bussigny-Cossonay-Gare a été mise en service le 9 août. Depuis le 23 août, elle assure l'acheminement des élèves de Vufflens-la-Ville se rendant à Penthaz et à Cossonay. Dix-huit paires de bus à deux étages traversent désormais journalièrement notre localité. Dès le changement d'horaire du 12 décembre, les bus circuleront également les samedis et dimanches.

## **Rucher communal**

Les trois premières ruches, qui ont été joliment peintes et décorées par les élèves de l'école de Vufflens-la-Ville, ont été installées sur la parcelle communale du chemin des Bois, sise à droite juste avant l'entrée en forêt.

## **Engagements au sein des associations intercommunales**

En tant que municipal des eaux, je suis membre du comité de l'EIEVMV.

Si les membres du conseil intercommunal de l'AIEV m'accordent leur confiance le 9 courant, je resterai membre du comité de l'AIEV.

Par ailleurs, je suis le représentant de la Municipalité au sein du législatif du SDIS et ai été nommé membre de la commission de gestion et des finances de cette association.

Je suis aussi le représentant de la Municipalité au sein du Conseil intercommunal de la PCI.

Au sein des comités directeurs des associations intercommunales nous sommes idéalement placés pour défendre les intérêts des communes, mais, en premier lieu évidemment, de la nôtre. Les heures consacrées ne sont pas à la charge de la commune, mais sont indemnisées par lesdites associations.

## **MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

### **Cantine Pic & Croc**

Mme Tania Gysler, responsable cantine, étant en congé maternité, sa remplaçante Mme Lisete Pereira Gonçalo a pris ses fonctions le lundi 16 août 2021.

La rentrée s'est bien passée et les membres de l'équipe d'accueil de midi ont repris leurs fonctions dès le 23 août 2021.

A ce jour, les inscriptions ne cessent d'augmenter avec en moyenne 27 enfants inscrits les midiset 13 enfants inscrits pour les goûters.

Courant du mois de mai 2021, la Municipalité a été interpellée par quelques parents de futurs 1P qui ne trouvaient aucune solution de garde pour leurs enfants qui commençaient l'école au mois d'août. En effet, les effectifs de l'UAPE de Vufflens-la-Ville « les Lionceaux » étaient déjà au complet pour les lundis et mardis midi et après-midi, jours où les 1 P ont congé l'après-midi.

Après plusieurs entrevues entre les parents et une délégation municipale, mais aussi avec les responsables de l'AJERCO, une solution a pu être trouvée. La cantine Pic & Croc a ouvert les inscriptions des enfants de 1P les lundis et mardis de 14h à 15h30 pour l'année scolaire 2021-2022, les enfants seront accueillis par la

responsable de la cantine et ainsi un accueil continu de 11h50 (fin des cours) à 17h30 (fin du goûter) pourra être assuré. Le montant de la prestation s'élève à CHF 20.-.

Les conditions, pour que ce nouveau créneau d'accueil puisse ouvrir, étaient qu'un minimum de 4 enfants soient inscrits afin de ne pas peser financièrement sur la structure de notre cantine communale.

Finalement il s'est avéré que seul le créneau du lundi pouvait être ouvert avec 5 enfants inscrits, le mardi ayant rencontré peu de succès avec un seul enfant inscrit.

Cette solution temporaire sera revue courant avril-mai 2022 afin de refaire le point sur les capacités d'accueil de l'UAPE et de notre cantine communale.

## **UAPE Les Lionceaux**

Des travaux de réaménagement du jardin de l'UAPE ont été entrepris durant l'été. Les framboisiers ainsi que les diverses plantations qui n'étaient plus entretenus depuis quelques temps ont été arrachés et toute cette partie du jardin réengazonnée. Les enfants disposent ainsi d'un bel espace de détente et de jeu et l'entretien par notre employé communal n'en est que plus simplifié.

## **Manifestations**

### Fête nationale

Le 31 juillet, nous aurions dû tous nous réunir pour la Fête nationale, tout avait été mis en œuvre pour respecter les mesures sanitaires toujours en rigueur. Malheureusement la météo nous a joué des tours et la Municipalité a dû, quelques jours avant, se rendre à l'évidence que la fête ne pourrait avoir lieu.

Malgré cela, la Commune et la Jeunesse de Vufflens-la-Ville souhaitaient marquer ce jour et apporter un peu de la fête chez nos concitoyens. Des paniers repas ont donc été proposés à l'ensemble des inscrits accompagnés d'une désirée. Une bonne centaine de ces paniers ont été distribués le soir même à une population, qui nous semble-t-il, a fort apprécié cette initiative.

La Commune souhaite remercier vivement la jeunesse pour sa disponibilité et sa flexibilité face à la situation et surtout pour l'excellent repas préparé.

### Repas de jeunes de 18 ans

Cette agréable tradition, qui veut que la Municipalité accueille les jeunes qui entrent dans leur majorité durant l'année pour une soirée conviviale autour d'un bon repas, n'a pu avoir lieu ces deux dernières années. Cette année ce n'est pas moins de 43 jeunes-gens nés en 2001, 2002 et 2003 qui ont été conviés le vendredi 3 septembre à l'auberge du Marteley.

### Sortie des aînés

Encore une belle tradition qui n'a pu avoir lieu en 2020.

Cette année, les conditions sanitaires étant toujours incertaines, la Commune ne souhaite pas organiser la sortie des aînés telle qu'elle se fait habituellement sur une journée entière avec visites et repas.

Malgré tout, elle souhaite que nos aînés puissent se retrouver pour un moment convivial autour d'un bon repas qui sera servi à la grande salle par l'auberge du Marteley. Il sera ainsi plus aisé de mettre en œuvre les mesures sanitaires du moment. Ce repas aura lieu le mardi 12 octobre à 12h.

## **Jubilés**

Nous avons eu l'honneur de pouvoir fêter plusieurs jubilés durant ces mois d'été 2021.

Comme le veut la tradition, une délégation municipale s'est rendue au domicile de nos concitoyens leur apportant un présent ainsi que les meilleurs vœux des autorités.

Le 6 juillet 2021, chez M. et Mme Colley pour fêter leurs noces de diamants

Le 13 août 2021, chez M. et Mme Besançon pour fêter leurs noces d'or

Le 26 août 2021, chez M. et Mme Crivii pour fêter leurs noces d'or.

## **Représentations dans les diverses associations intercommunales**

ASIVenoge : membre du Codir

AJERCO : membre du Codir

ASICoPe : déléguée municipale au Conseil Intercommunal, présidente de la commission de gestion

ASPIC : déléguée municipale au Conseil Intercommunal

ARASPE : déléguée municipale au Conseil Intercommunal.

## **MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Monsieur le président du Conseil,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

C'est avec un immense plaisir que j'ai franchi la porte de la maison de Commune le 1<sup>er</sup> juillet dernier afin d'entrer en fonction et d'entamer cette législature qui s'annonce passionnante. Certes, il y a beaucoup de choses à assimiler, mais je prends gentiment mes marques. Voici donc les premières informations que j'aimerais vous transmettre.

### **Assermentations**

Suite aux assermentations de la semaine passée, j'ai été nommée au Conseil de Direction de l'ASPIC (Association de la piscine intercommunale de Cossonay) et de l'ARASPE (Association Régionale de l'Action sociale Prilly – Echallens). Je fais également partie de la commission de gestion de l'AJERCO (Accueil des jeunes enfants de la région de Cossonay) et agirai en tant que déléguée à l'AJERCO et à l'ASIVenoge.

### **Piscine de Cossonay**

Comme vous le savez certainement, la piscine de Cossonay a ouvert ses portes le 17 juillet dernier. N'hésitez pas à parcourir leur site (<https://aspicoss.ch>) qui est très bien fait. Il vous permettra de vous familiariser avec cette nouvelle piscine tout près de chez nous où des cours de natation et d'aquagym sont proposés. Je vous rends attentif au fait qu'il n'existe pas de caisse sur place. Il faudra donc prendre les tickets ou abonnement via le site ou penser à prendre une carte de paiement puisque seul un automate se trouve à l'entrée.

### **Coup de balai**

Pour rappel, notre action « Coup de balai » aura lieu le 11 septembre prochain. A cet effet, un tout-ménage a été envoyé aux habitants de la Commune avec le programme complet. Nous avons reçu ..... inscriptions. Nous accueillons volontiers encore des volontaires. 4 parcours sont prévus pour le ramassage des déchets. La matinée se terminera par une grillade au refuge. Nous espérons que le soleil sera de la partie et nous nous réjouissons de cette action, une première depuis bien longtemps...

### **Informatique**

Pour terminer, je vous informe que quelques changements informatiques ont été effectués à la Maison de Commune. Le serveur devenant obsolète après 7 ans d'usage, nous nous sommes renseignés et avons opté pour un transfert de nos données dans sur une solution DAAS hébergée dans un Datacenter (VTX Bussigny) géré par la société SADIES, laquelle s'occupe de notre parc informatique. La migration a eu lieu durant la semaine du 14 au 18 juin dernier et s'est très bien déroulée.

Cela sécurise encore plus nos données étant donné qu'elles sont protégées à distance et va également permettre à nos trois employées administratives de pouvoir télétravailler. En se connectant sur le DAAS, elles pourront à distance avoir accès à leurs sessions autant qu'aux boîtes mail.

**M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL**

### **Place de jeux**

Juste avant la rentrée scolaire, la place de jeux du Marteley a pu être entièrement ouverte ainsi que le skatepark et les deux pistes de pétanque. La plantation des arbres et végétation se fera durant l'automne.

L'entreprise Scrasa – responsable de la pose du sol amortissant – a été victime d'une météo déplorable au mois de juillet, ce qui a eu pour conséquence que le revêtement s'est fendu à bien des places. De fait, il va être remplacé prochainement, entièrement à charge de cette entreprise.

### **Stationnement**

La mise à l'enquête relative au stationnement dans le village avec des zones bleues d'une durée maximale de 6h n'a rencontré aucune opposition.

Le marquage des places non-existantes et la pose des panneaux indicatifs seront effectués à réception de ces derniers.

## **7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 6/2021 : « RÉMUNÉRATION DES AUTORITÉS COMMUNALES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 »**

### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

### **Rapport de la Commission des finances – COFIN**

Le rapport de la Commission des finances, composée de Mmes Fanny Falconnet, Présidente, Armelle Saunier et MM. Julien Humair, Ludovic Jaugey (récusation) et Pierre-André Vulliod, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 27 août 2021.

Le rapport est lu par Mme Fanny Falconnet, Présidente.

### **Discussion**

- M. Raymond Lambelet se dit surtout interpellé par les vacations et s'inquiète de la tendance à l'augmentation des heures de ces dernières années (2013-2020). Il prie la Municipalité d'y prendre garde.
- M. Vanderweckne Joseph s'adresse à Mme Fanny Falconnet, Présidente de la Commission des finances, en paraphrasant Cyrano de Bergerac, si elle eut été un homme : « c'est un peu court, jeune homme ! [...] on pouvait dire bien des choses en somme... ». En effet, si la COFIN a pris la mesure de la nécessité de modifier les rémunérations, on ne voit pas, dans son rapport, quelle en a été la démarche. De plus, à la lecture du préavis, il constate que l'augmentation est justifiée, de façon générale, par une complexité des problèmes – ce qui le dérange. Ce n'est pas parce que le problème est plus complexe que l'on doit modifier la rémunération des Municipaux, qui ont été élus pour leurs compétences. Par contre, si les Municipaux viennent à dire qu'ils doivent faire davantage d'heures et que cela justifie une augmentation au niveau du forfait, le Conseiller se dit prêt à suivre. Ensuite, en observant l'évolution depuis 2013, à l'époque on s'était aperçu que si l'on rémunérait les Municipaux aux alentours de CHF 25-26.-/h, c'était trop bas. Avec une révision du forfait en 2016-2017, on tournait autour de 26-28.-/h, ce qui était convenable. Si l'on applique cela maintenant et que l'on met l'heure à CHF 28.-, on arriverait à un forfait de CHF 70'000.-, qui, selon lui, serait tout-à-fait justifié. Aujourd'hui, si l'on observe la moyenne des heures hors vacations, on tourne à CHF 25.20/h, ce qui est trop peu pour le forfait. Dans cette démarche, M. Vanderweckne aurait donc

proposé un taux horaire général à CHF 28.- pour les indemnités et un maintien des vacances à CHF 45.-. D'autre part, il est dit dans le préavis que la Municipalité rétrocède les émoluments perçus lors des intercommunales – ce qui est normal, souligne le Conseiller, puisque les Municipaux touchent déjà des vacances. C'est une démarche habituelle et correcte vis-à-vis de la Commune. En résumé, ce sont là des problématiques qui auraient mérité un examen plus approfondi et auraient dû être débattues dans le rapport de la COFIN – ce qui ne veut pas dire que ce travail de fonds n'ait pas été fait oralement, mais cela ne transpire pas du document. Le Conseiller ajoute encore qu'il est dit que l'augmentation de la rémunération n'a pas d'incidence majeure sur le budget ; toutefois, son inquiétude ne porte pas sur le budget, mais sur les comptes ! Si l'on a des comptes en déficit, cela débouchera sur une augmentation du taux d'imposition. Il faut faire en sorte d'être le plus précis possible entre le budget et les comptes. En résumé, le Conseiller estime que l'on a les Municipaux que l'on mérite et qu'il faut savoir les rémunérer convenablement. Il faut profiter de ce début de nouvelle législature pour remettre les choses sur le tapis. Par ailleurs, il serait intéressant pour la COFIN de pouvoir établir exactement le coût par dicastère (le forfait, les vacances, adhésion ou non au 2<sup>e</sup> pilier, rétrocessions des intercommunales).

- M. Olivier Duperrut, Syndic, remercie MM. Lambelet et Vanderweckene pour leurs remarques et suggestions. Au sujet de la rémunération des autorités communales, il précise que la Municipalité a observé et comparé ce qui se pratique dans les communes avoisinantes : les vacances tournent autour de 45-60.-/h et les indemnités sont de montants comparables, mais il n'y a pas de règle absolue. Il souligne qu'il existe même une commune qui ne pratique que le forfait : pour tel dicastère, le forfait est de tant par année et les heures ne sont pas notées. Concernant le pourquoi de l'augmentation des heures municipales, M. le Syndic souligne qu'il y a toujours plus d'intercommunales, notamment pour les écoles avec l'ASIVENoge. Il relève aussi que l'accroissement des heures en 2018 et 2019 est dû au bâtiment polyvalent, qui a nécessité des heures de présence pour le suivi du chantier, des oppositions, etc. Chaque fois qu'il y a un pic d'heures, il est généralement dû à un dossier conséquent à traiter, à un, deux ou trois Municipaux. Dans la vision de M. le Syndic, il est important que, pour certains dossiers, il faille se mettre à plusieurs autour d'une table, afin que chacun soit tenu au courant – surtout avec de nouveaux élus.
- Mme Alexandra Rohrer souligne que les lois fédérales et cantonales évoluent rapidement depuis 2013 et que, par conséquent, les Municipaux doivent s'adapter très vite – notamment concernant les collaborations intercommunales et intercantionales. Selon elle, les vacances vont continuer à évoluer et devenir de plus en plus exigeantes, raison pour laquelle elle comprend très bien qu'elles soient augmentées. Elle rejoint également M. Vanderweckene sur la question des dicastères : il serait en effet utile de détailler par thème et par sujet afin d'observer réellement les heures. Elle n'est pas favorable au forfait, car les horaires effectifs sont plus réels et illustrent davantage la complexification du travail municipal. Comme son collègue, elle aurait souhaité un rapport plus détaillé afin de bien comprendre les raisons de l'adaptation salariale.
- Mme Fanny Falconnet, Présidente de la COFIN, remercie ses collègues, en particulier M. Vanderweckene, et prend bonne note de leurs remarques pour les futurs rapports qui contiendront davantage d'explications.
- M. Jérémy Maillefer demande si les indemnités 2021-2026 valent pour une année ou pour une législature.
- M. Hervé Bandini, Président, lui répond qu'il s'agit des indemnités par année. En plaisantant, il ajoute que l'on prend note de la proposition... !
- M. Joseph Vanderweckene tient encore à préciser que s'il a utilisé le ton de la parodie, il ne faut y voir aucune attaque personnelle. Il rappelle que nous sommes là pour essayer d'approfondir ensemble un sujet. En résumé, il ne voit pas d'objection concernant l'augmentation proposée, bien qu'il soit plus sceptique sur le taux horaire des vacances à CHF 47.-. Lui serait davantage favorable à passer le forfait à CHF 70'000.- et laisser les vacances à CHF 45.-/h.



- M. Hervé Bandini, Président, lui demande comment il est arrivé à ce montant de CHF 70'000.-.
- M. Joseph Vanderweckene lui répond qu'il n'a pas fait les comptes précisément, mais que ses calculs sont basés sur une moyenne horaire de CHF 28.- avec une moyenne de 2'500 heures.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souhaite encore préciser que les heures effectuées par la Municipalité au sein des intercommunales qui sont ensuite restituées à la Commune n'est pas usuel partout. Certaines communes, par exemple, facturent directement aux intercommunales. Il y a de nombreuses manières de procéder.
- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, clôt la discussion et procède alors au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu le préavis municipal n° 6/2021 du 12 juillet 2021 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DÉCIDE**

1. D'approuver le barème fixant le montant des indemnités et vacations du Syndic, des Municipaux, du Président, des membres du bureau, des commissions et représentants dans les associations intercommunales, de la secrétaire et suppléant(e) du Conseil communal et des Conseillers communaux pour la législature 2021-2026 ;
2. De fixer l'entrée en vigueur de ce barème au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le préavis n°6/2021 est accepté à la majorité moins 7 absentions.

### **8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 7/2021 : « COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 »**

#### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

#### **Rapport de la Commission des finances – COFIN**

Le rapport de la Commission des finances, composée de Mmes Fanny Falconnet, Présidente, Armelle Saunier et MM. Julien Humair, Ludovic Jaugey et Pierre-André Vulliod, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 27 août 2021.

Le rapport est lu par Mme Fanny Falconnet, Présidente.

#### **Discussion**

- M. René Parrat évoque la période de creux laissée entre le début de la législature, le 1<sup>er</sup> juillet 2021, et la première séance du Conseil, le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Durant ce « malheureux » laps de temps, il pourrait y avoir, par exemple, une servitude à inscrire le 2 juillet, pour laquelle la Municipalité n'a pas d'autorisation, ce qui pourrait bloquer un chantier. On pourrait aussi se retrouver avec le cas de figure où une action civile doit être ouverte. Le Conseiller suggère donc de compléter l'adhésion du Conseil communal pour dire que l'autorisation est valable du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2026,

permettant ainsi de garder une certaine continuité. L'exercice serait en effet périlleux pour une Municipalité qui se trouverait confrontée à la situation suivante : la Municipalité, par malheur, bascule dans son entier, un procès s'ouvre et il faut aller plaider et déposer un préavis dans l'urgence, car on n'a pas l'autorisation de plaider. C'est donc un petit ajustement qui concerne des cas extrêmement rares, mais, si une telle situation se présente, cela devient très compliqué. M. Parrat estime donc que la démocratie et l'autonomie des communes permettent de transgresser de quelques mois le droit cantonal.

- M. Hervé Bandini, Président, en prend note.
- M. Dominique Blanc demande si l'on a une idée du nombre de cas, ces précédentes années, qui auraient mérité la modification de l'article 87 ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe que l'augmentation à CHF 25'000.- a été suggérée par la fiduciaire lors de la révision des comptes communaux. Selon Fiprom, le montant de CHF 15'000.- n'était pas assez élevé pour une commune de la taille de Vufflens-la-Ville. Il précise néanmoins que de tels cas n'ont pas été utilisés pendant la précédente législature.
- M. Dominique Blanc souligne donc que la Commune n'a pas eu de cas qui auraient justifié cette augmentation.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le lui confirme.
- M. Joseph Vanderweckene rebondit sur trois points : tout d'abord, il est nécessaire que les membres du Conseil puissent bénéficier du rapport complet de la fiduciaire, comme cela a été demandé antérieurement. Le Conseiller établit ensuite un parallèle entre les préavis n° 6 et n° 7 où il est dit que M. le Syndic est affilié à la Caisse intercommunale de pensions, ce qui signifie que c'est la Commune qui intervient. Il a également pu constater que Mme la Municipale Caroline Jaugey est affiliée à la même caisse. Dans le cas de cette dernière, est-ce que c'est la Commune qui intervient ou était-ce de par son occupation antérieure ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe que Mme Jaugey a été affiliée à ladite caisse, car elle n'est plus active auprès d'un autre employeur. La demande de l'autorisation d'affilier tout nouveau membre de la Municipalité avait été faite lors de la précédente législature.
- M. Joseph Vanderweckene le concède, mais rappelle que le Conseil communal doit être averti de l'affiliation d'un-e Municipal-e auprès de la Caisse intercommunale de pensions.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, pense que cela a dû être fait dans des communications municipales antérieures. Si toutefois cela ne devait pas être le cas, il présente ses excuses pour ce qui est dû à une erreur de jeunesse. Cet élément sera vérifié et confirmé lors de la prochaine séance.
- M. Joseph Vanderweckene souligne que si la nécessité d'affilier existe, ce sont dans les pouvoirs attribués à la Municipalité, mais il répète que cette information doit être donnée au Conseil communal. Troisièmement, il relève qu'il est écrit, dans le préavis n° 6, p. 2 : « La question de l'affiliation des membres de la Municipalité à une institution de prévoyance sera traitée dans le cadre du préavis sur les compétences municipales », mais il ne voit nullement où cela été traité dans le préavis n° 7.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que ce point est traité dans le cadre du préavis n° 6, au même paragraphe : « Nous rappelons que le Syndic est assuré [...] ».
- M. Samuel Berthoud, précise qu'il est traité dans le préavis n° 7, p. 3, dans l'alinéa Affiliation : « L'autorisation d'affilier auprès de la Caisse intercommunale de pensions, institution de prévoyance du personnel communal, tout nouveau membre de la Municipalité assuré obligatoirement au sens de la LPP. »
- M. Joseph Vanderweckene confirme que ce passage sous-entend qu'il doit donc y avoir une information au Conseil communal. Mais ce n'est pas sa question ! Il rappelle qu'elle portait sur le préavis n° 6 qui annonce que la question de l'affiliation sera traitée dans le préavis n° 7. Peut-être

avez-vous utilisé le terme de « traiter » pour dire que l'article, non modifié, sera seulement cité en point « f » ?

- Mme Alexandra Rohrer s'étonne de cette obligation de communiquer étant donné que l'affiliation à une institution de prévoyance est obligatoire de par la loi en Suisse.
- M. Joseph Vanderweckene souligne que ce n'est pas très clair de par la loi, comme cela a déjà été évoqué antérieurement. C'est évident lorsque l'on a un contrat de travail ou d'emploi, mais il rappelle que ce n'est pas le cas des Municipaux.
- Mme Alexandra Rohrer rappelle que Mme Jaugey ne peut pas être affiliée par le biais de son activité principale puisqu'elle n'en a plus. Quant aux éventuelles activités accessoires, l'on est affilié uniquement si on atteint un certain montant, comme le prévoit la loi fédérale. Etant donné que Mme Jaugey n'a plus d'activité principale, son activité principale devient la Municipalité.
- M. Joseph Vanderweckene réitère que le Conseil avait accordé la compétence d'affilier précisément pour ces raisons, mais avec information au Conseil communal. C'est une question de forme. Il répète toutefois que sa question était de savoir si Mme Jaugey était affiliée en tant que Municipale ou si c'était lié à son emploi.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui confirme que c'est de par sa fonction de Municipale.
- M. Joseph Vanderweckene annonce qu'il ignorait qu'elle n'était plus en fonction ailleurs.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, plaisante en disant qu'en s'expliquant longtemps, on se comprend assez vite !
- M. René Parrat propose un amendement à la page 3 du préavis n° 7/2021 : « [...] DÉCIDE d'accorder à la Municipalité les délégations générales de compétences prévues aux articles 17 et 87 du règlement du Conseil communal de Vufflens-la-Ville pour la législature 2021-2026, **du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2026**, [...] ». « Voilà le modeste amendement proposé par un vieux Conseiller », plaisante-t-il.
- « Un ancien Conseiller expérimenté ! » rectifie M. Hervé Bandini, Président. Il rappelle que l'assemblée devra se prononcer, dans l'ordre, sur la proposition d'amendement, puis sur le préavis amendé ou pas.

### **Adoption du préavis**

Après la clôture des débats, M. Hervé Bandini, Président, soumet à l'assemblée l'amendement au préavis municipal n° 7/2021, proposé par M. René Parrat, portant sur une précision relative à la durée des compétences, à savoir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2026.

L'amendement est accepté à la large majorité moins 1 abstention.

Le préavis amendé est ensuite soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu le préavis municipal n° 7/2021 amendé, du 12 juillet 2021 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

d'accorder à la Municipalité les délégations générales de compétences prévues aux articles 17 et 87 du règlement du Conseil communal de Vufflens-la-Ville pour la législature 2021-2026, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2026, soit :

- a. **Article 17, chiffre 5** : l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite fixée à CHF 25'000.- par cas, charges éventuelles comprises ;
- b. **Article 17, chiffre 6** : la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, dans la même limite que pour le chiffre 5 ci-dessus ;
- c. **Article 17, chiffre 8** : autorisation générale de plaider ;
- d. **Article 17, chiffre 11** : l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge) ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire. Dans une limite fixée à CHF 25'000.- par cas, charges éventuelles comprises ;
- e. **Article 87** : la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 25'000.- par cas. Ces dépenses sont ensuite à soumettre à l'approbation du Conseil ;
- f. **Affiliation** : l'autorisation d'affilier auprès de la Caisse intercommunale de pensions, institution de prévoyance du personnel communal, tout nouveau membre de la Municipalité assuré obligatoirement au sens de la LPP.

Le préavis n°7/2021 amendé est accepté à l'unanimité.

## 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Hervé Bandini, Président, adresse ses vifs remerciements à Mme Noémie Girard, secrétaire, pour son important travail estival lié à la mise à disposition de la nouvelle plateforme numérique, qui, si bien programmée soit-elle, ne serait rien sans qu'on y intègre des données avec précision. Il espère que cet outil deviendra vite indispensable au Conseil et permettra, comme cela a été le cas cette fois-ci déjà, de gagner du temps et de l'efficacité dans la transmission des informations. Il souligne que, dorénavant, tous les documents seront transmis via l'Intranet, exceptions faites de la convocation – qui doit obligatoirement parvenir par courrier – et des documents volumineux ou soumis à des restrictions particulières, tels que le budget, les comptes, le rapport de gestion et les plans d'architecte. L'assemblée applaudit Mme Girard.
- Faisant référence à la cyberattaque qui a récemment touché l'administration communale de Rolle, M. Vu Tran souhaite savoir si la Municipalité a entrepris des démarches en vue de rendre le système informatique de notre commune plus robuste (ou moins vulnérable) ? En effet, depuis quelques jours, des termes comme « cyberattaque », « sécurité informatique », « ransomware », « phishing », « label cybersécurité », « cyber-safe » sont prononcés à répétition aux actualités. Il rappelle que ces mots ont déjà été entendus dans la salle du Conseil, notamment lors de la séance du 2 septembre 2020 où l'importante question de la sécurité informatique a été soulevée plusieurs fois, non seulement dans le rapport de la Commission de gestion, mais aussi à travers l'intervention d'un Conseiller qui avait notamment évoqué et indiqué plusieurs pistes à suivre et annoncé avoir suivi une conférence donnée par l'UCV (Union des Communes Vaudoises) sur le thème de la cybersécurité et la protection des données. M. Tran rappelle également qu'un rabais de 20% est accordé aux communes membres de l'UCV qui souhaitent recourir aux services de la société Cyber-safe.ch, qui délivre un label de sécurité. Des actions ont-elles été entreprises ? Et, si non, quelles actions prioritaires seront menées ? Existe-t-il un agenda ou une feuille de route ? demande M. Tran.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que la Municipalité a déjà œuvré dans ce sens en rappelant que le serveur de la Commune a été externalisé en juin 2021 et est désormais hébergé par la société Sadies – comme Mme Chantal Di Lallo l'a annoncé dans ses communications. Selon lui, Sadies ne conseille pas de faire appel à l'entreprise Cyber-safe.ch pour réaliser un diagnostic de cybersécurité,

car la gestion des données est de leur responsabilité. Doit-on faire quelque chose en plus ? On peut bien sûr inscrire quelques milliers de francs au budget 2022. Par ailleurs, M. le Syndic précise que la Municipalité a demandé à Sadies d'effectuer une certification afin de s'assurer que les données de la Commune sont sécurisées dans leur hébergement.

- M. Samuel Berthoud rebondit sur la réponse donnée en soulignant, qu'en plus de la certification, il faudra que les responsabilités soient bien clarifiées entre la Municipalité et l'entreprise. Il serait en effet dommage que des conséquences pénales comme dans le cadre de l'affaire rolloise se passent à Vufflens pour des raisons de négligence face à la question de la cybersécurité.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, pense que l'erreur de Rolle a été de vouloir cacher la cyberattaque, de ne pas l'avoir rendue publique. Un cas est un cas..., mais, bien sûr, on peut bien toujours aller plus loin, faire plus au niveau de la cybersécurité. La question est de savoir si l'on fait confiance à notre expert Sadies.
- M. Dominique Blanc estime que la meilleure façon de le savoir, c'est d'essayer de se faire hacker par une société extérieure.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme que le piratage informatique par une entreprise agréée est recommandé par l'UCV.
- M. Dominique Blanc demande alors s'il est prévu que ce soit fait.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui rétorque que, si Sadies fournit un certificat relatif à la sécurisation des données, il imagine qu'une tentative d'intrusion sera effectuée. Une séance doit avoir lieu prochainement avec Sadies afin de s'assurer que tout est mis en œuvre pour éviter les problèmes de ce type.
- M. Dominique Blanc demande si Sadies est la société qui héberge ou celle qui va essayer de hacker ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe que c'est celle qui s'occupe du parc informatique de la Commune et qui héberge son serveur.
- M. Hervé Bandini, Président, intervient en soulignant qu'il faudrait que la société qui fournisse la certification ne soit pas celle qui héberge.
- M. Dominique Blanc confirme qu'ils s'agit de son idée. Sadies n'hébergeant pas uniquement le serveur de Vufflens-la-Ville, mais celui de nombreux autres clients, le coût pour notre Commune, par rapport à l'ensemble des sociétés ou des municipalités qui bénéficient de cette prestation, devrait être négligeable. Il y a quelque chose à creuser...
- M. Vu Tran fait un parallèle avec le monde industriel : si l'on veut s'assurer que la qualité d'un prestataire soit la norme, on peut soit exiger des certifications soit mandater quelqu'un pour effectuer un audit. Il abonde également dans le sens de M. Blanc en relevant que si Sadies a beaucoup de clients, la Commune pourra certainement bénéficier de ce qui a déjà dû être mis en place.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, garantit que ce sont les démarches qui sont entreprises actuellement.
- M. Jérémy Maillefer souligne apprécier le débat. S'il est nécessaire de se protéger, il faut toutefois savoir ce qu'on protège. Quelles sont les données dont on parle ? Sont-elles vraiment sensibles ? En effet, toutes les données ne nécessitent pas le même niveau de protection.
- M. Hervé Bandini, Président, précise que les informations relatives au contrôle des habitants sont des données sensibles.
- M. Joseph Vanderweckene relève que le nouvel Intranet du Conseil comme le télétravail sont des portes ouvertes au piratage. Il serait donc judicieux que la Commune bénéficie d'un rapport d'un expert en cybersécurité qui signale les risques d'intrusion et propose des pistes pour s'en prémunir. C'est une question d'opportunité et d'actualité.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise toutefois qu'aujourd'hui, il n'y a pas de travail à distance pour les collaborateurs de la Commune. Il reconnaît cependant la problématique liée aux portes ouvertes, qui vaut aussi pour la Confédération, le Canton ou les entreprises privées. Il réitère sa proposition de porter le coût de la certification au budget 2022.

- M. Hervé Bandini, Président, a l'impression que le message a été bien reçu !
- M. Marco Grilli souhaite savoir si l'assurance qui couvre la Commune comprend la cyberattaque .
- M. Olivier Duperrut, Syndic, annonce que Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, et un agent externe s'occupent actuellement de passer en revue toutes les assurances de la Commune afin de déterminer s'il existe des manques ou des doublons. Dans une logique de nouvelle législature et d'efficacité, c'est Mme Di Lallo qui a pris ce dossier à sa charge depuis le début.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, confirme ces dires.
- M. Marc Zosso souhaite savoir comment la société Sadies a été choisie. La question de la cybersécurité s'est-elle posée à ce moment-là ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe que Sadies s'occupe du parc informatique de la Commune depuis plusieurs années, ce n'est pas une nouvelle entreprise que la Municipalité est allée chercher. Le service qui a changé concerne l'hébergement du serveur qui est désormais chez eux. La question de la protection des données s'est posée suite à une intervention de M. René Parrat lors d'une séance de Conseil l'année précédente, au cours de laquelle les informations données par l'UCV sur ce sujet avaient été présentées et discutées.
- M. René Parrat pense que chacun mesure l'importance de ces données et de leur protection. Il faut savoir que le registre des habitants est géré très attentivement par les communes, mais il sert aussi à nourrir des données qui vont jusqu'à d'autres étapes de l'Etat, c'est-à-dire qu'elles basculent dans des registres fédéraux par une loi cadre qui fixe le tout. Ce sont des données extrêmement importantes et on ne peut plus avoir de doute sur le terme de sécurité. Il encourage donc vivement à inscrire une ligne supplémentaire au budget, ce qui coûtera sûrement moins cher que de se tromper et de devoir récupérer la situation après coup.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répète que la Municipalité avait cette idée en tête et remercie le Conseil pour son soutien.
- Mme Alexandra Rohrer précise que les communes reçoivent les données cantonales et fédérales et qu'elles-mêmes en transmettent au Canton – travaillant à l'Etat civil, elle en sait quelque chose. Elle n'aimerait pas forcément que l'on découvre qu'elle va devenir maman.
- M. Hervé Bandini, Président, plaisante en disant qu'on l'avait remarqué... sans cyberattaque !
- Mme Alexandra Rohrer ajoute que ce sont donc des données très sensibles. Ce n'est pas la LPD qui entre en ligne de compte, mais une loi fédérale. Ce qui s'est passé à la Commune de Rolle, ce sont des données des habitants (mariages, naissances, etc.) qui ont été piratées. La Conseillère souhaite donc également qu'une ligne relative à la protection des données personnelles soit ajoutée au budget.
- Sur un autre sujet, M. Samuel Berthoud souligne avoir apprécié de pouvoir lire les rapports des délégués aux intercommunales annexés au PV du 9 juin dernier. Il pense qu'il serait utile de recevoir également les ordres du jour.
- M. Hervé Bandini, Président, lui répond que ces informations pourront sans doute être mises à disposition grâce à la « plateforme magique » ! Il rappelle néanmoins que le but de déléguer quelqu'un à des séances intercommunales, c'est de ne pas y envoyer le Conseil *in corpore*. De plus, ces rapports et retours d'information sont thématiques au minimum deux fois par année en séance. Le Président en prend donc bonne note, en soulignant qu'il ne faut pas construire une usine à gaz non plus.
- M. Michel Equey se demande s'il y a du Wi-Fi dans la Grande Salle.
- M. Hervé Bandini, Président, lui répond par l'affirmative et que le mot de passe sera inscrit dans le PV. [Ndlr : il s'agit de **grandesalle1302VLV**]
- M. Olivier Duperrut, Syndic, plaisante en disant que le Wi-Fi va patiner, qu'il faudra rajouter une ligne au budget !

- M. Vu Tran adresse ses remerciements pour la création de la plateforme. Le fait de pouvoir prendre connaissance des rapports des commissions quelques jours avant la séance permet de faire des recherches plus approfondies, de consulter des informations, etc.
- M. Dominique Blanc demande s'il est possible d'obtenir les préavis lorsqu'ils sont émis par la Municipalité.
- M. Hervé Bandini, Président, lui répond qu'ils ont été disponibles très rapidement après qu'ils aient été soumis par la Municipalité. L'objectif étant que, dès que le Bureau du Conseil obtient l'information, elle soit rendue disponible à tous les membres – dans le cas, par exemple, de la nomination d'une commission. Bien évidemment, le Bureau ne peut pas aller plus vite que la Municipalité et ne peut pas non plus raccourcir les délais de travail des commissions.
- Mme Noémie Girard, secrétaire, précise que la position du Bureau est de grouper l'envoi des documents nécessaires à la préparation de la séance (préavis municipaux, PV et annexes), afin de ne pas noyer les membres sous les notifications par e-mail. En effet, lorsqu'un document est déposé sur la plateforme, une notification part quelques heures plus tard. D'autre part, dès qu'une commission est nommée et que son rapport est disponible, l'information est immédiatement transmise sur l'Intranet. Mme Girard rappelle que les commissions ont le droit de déposer leur(s) rapport(s) jusqu'à trois jours avant la séance. Ces rapports doivent donc obligatoirement être lus en séance, contrairement aux autres documents qui respectent le délai légal de transmission, soit au minimum dix jours.
- M. Hervé Bandini, Président, propose de s'en tenir à la décision du Bureau et, si besoin, d'adapter la manière de procéder après l'avoir essayée quelque temps.
- M. Joseph Vanderweckene souhaiterait qu'un tableau regroupant les différentes commissions et associations intercommunales auxquelles participent les Municipaux soit disponible sur la plateforme.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'un tel tableau existe et qu'il sera transmis à la secrétaire du Conseil [*Ndlr : ce document a été déposé sur Intranet le lendemain de la séance*]
- M. Michel Equey se fait le porte-parole de certains de ses concitoyens qui s'inquiètent de ne plus entendre les cloches de l'église sonner durant la nuit, et qui souhaitent un retour à la situation de base. Des bruits courent comme quoi des habitants auraient demandé que les cloches soient muettes la nuit...
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, l'informe que ce problème a déjà été porté à son attention. Effectivement, plusieurs habitants du voisinage direct se plaignent du bruit émis par les cloches, tandis que d'autres sont dérangés par l'absence de sonnerie... Quoiqu'il en soit, cela sera rectifié dès le lundi suivant, le spécialiste ayant été contacté l'après-midi même. Les cloches de l'église sonneront donc à nouveau la nuit.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise toutefois que cela n'a pas été une demande de certains citoyens. Après le remplacement du mécanisme par un système électronique il y a quelques mois, le réglage n'a pas été fait comme antérieurement. La Municipalité aurait dû reprendre contact plus tôt pour rectifier le tir, mais entre la fin de la législature et le début de la nouvelle, du retard a été pris sur ce point. Laissons les bruits courir...
- M. Hervé Bandini, Président, le remercie pour ces précisions. Ya-t-il d'autres questions ou prises de position ?
- M. Michel Equey considère qu'avec tous les moyens à disposition pour s'excuser, les personnes absentes non excusées doivent être citées nommément en séance et dans le PV. C'est aussi une question de correction vis-à-vis des citoyens.
- M. Hervé Bandini, Président, annonce qu'avant de céder au goudron et aux plumes, le Bureau a pris la décision d'annexer dorénavant le contrôle des présences au PV. Libre à chacun de consulter ce

document. Il ne sera par contre pas fait lecture des noms des absents non excusés, car il peut toujours arriver qu'une raison valable puisse empêcher d'annoncer son absence.

- M. Michel Equey souhaite connaître les objectifs à court terme concernant la sécurisation du village, sur le modèle de ce qui est fait actuellement dans les hauts. Un projet va-t-il être présenté rapidement pour le reste de Vufflens-la-Ville ?
- M. Hervé Bandini, Président, déclare que cette zone 30 dans tout le village est un peu notre serpent de mer...
- M. Olivier Duperrut, Syndic, annonce qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les discussions. Le projet de la Grand-Rue avec un trottoir sécurisé sera réalisé et, actuellement, la Municipalité réfléchit à passer la route de Bovon jusqu'à l'intersection du Marteley à 30 km/h, puisque la présence d'un passage piétons n'est pas possible. A l'époque, une étude avait été faite, sous la supervision de M. Eric Maeder, ancien Conseiller municipal, pour passer tout le village à 30 km/h, mais le Canton l'avait refusée. Le dossier est à reprendre. La Municipalité a dû aussi prendre le taureau par les cornes concernant régularisation des places de parc, avec un stationnement limité à 6h. La Municipalité procède étape par étape, en restant à l'écoute des demandes et propositions des habitants afin d'aller ensemble dans la bonne direction.
- M. Yves Trottet rappelle qu'un postulat a été déposé à la fin de la précédente législature qui a été validé par le Conseil communal. Il comprenait deux volets : une réponse a été donnée pour le premier tandis que le deuxième reste à répondre. M. Trottet rappelle que la commission en matière de sécurité est à disposition de la Municipalité pour apporter son aide dans ce dossier et l'appuyer.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le remercie pour ces précisions et relève d'ailleurs que le flyer « Les bonnes attitudes sur le chemin de l'école (aussi pour les parents) » a été distribué juste avant la rentrée scolaire. La suite du travail concernant les aspects sécuritaires du village va évidemment suivre, mais n'oublions pas qu'il s'agit d'une nouvelle législature avec deux nouveaux Municipaux et qu'il faut du temps pour prendre connaissance des dossiers.
- Dans la même ligne, M. Guillaume de Buren explique que, sans entrer dans les détails du postulat, une enquête assez large et un rapport ont été faits et que des solutions urgentes, notamment pour la sécurisation des abords de l'école, ont été proposées. Il y a effectivement un deuxième volet, lié à l'élaboration d'un plan général de mobilité, qui est en attente d'étude.

## CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous le **mercredi 27 octobre 2021 à 19h30**.

La séance est levée à 21h40.